



Saint Pardoux la Croisille

VIVRE À

SAINT PARDoux LA CROISILLE

Bulletin municipal, décembre 2016

éditorial

« Un peuple qui oublie son histoire est condamné à la revivre ». Cette phrase attribuée à Wilson Churchill, nous invite à réfléchir à l'avenir en prenant en compte les erreurs du passé. La connaissance de notre passé nous permet surtout de donner du sens au présent, sans craindre l'avenir. C'est la réflexion qui nous a amenés cet été à rechercher et présenter dans une exposition tous les signes, objets, textes, photographies retraçant l'histoire de notre commune. Pour les anciens elle a réactivé de nombreux souvenirs, et pour tous les autres elle a évoqué la vie et l'évolution de notre commune.

Cette exposition nous a demandé beaucoup de recherche et de préparation, mais aussi de mise en espace, pour qu'elle soit la plus lisible possible pour chacun des visiteurs. C'est une des raisons pour laquelle nous avons un peu tardé à faire ce nouveau bulletin. Une autre raison est aussi que la disparition de la communauté de communes Doustre et Plateau des Étangs nous a beaucoup mobilisés et nous pouvons aujourd'hui apporter des informations fiables sur les conditions qui dessinent notre avenir dans le nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) que nous avons choisi : Tulle Agglo. Nous consacrerons donc une partie importante de ce bulletin au développement des effets de ce nouvel environnement administratif pour les habitants de Saint Pardoux. Enfin je présente à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour l'année 2017. Je vous adresse à tous mes vœux de santé et de réussite, pour vous et pour ceux qui vous sont chers. Que cette nouvelle année soit une année de partages, de solidarités, de projets et d'échanges, pour vous toutes et tous et ensemble pour Saint Pardoux la Croisille.

Dominique Albaret

Pour célébrer ensemble cette nouvelle année, nous vous invitons samedi 7 janvier à 15h30 à la salle des fêtes où nous partagerons galette et verre de l'amitié pour les vœux du Conseil Municipal, en présence (sous réserve) de Michel Breuil Président de Tulle Agglo.

Un nouvel espace de solidarité : Tulle Agglo

La communauté de communes Doustre et Plateau des étangs (1 200 habitants) disparaît au 31 décembre 2016. Elle regroupait sept communes : Champagnac la Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumont, La Roche Canillac, St Bazile de La Roche et St Pardoux la Croisille. C'est l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) votée au mois d'août 2015 qui contraint les communautés de communes à regrouper un minimum de 5 000 habitants en zone défavorisée et de 15 000 sur le reste du territoire. L'ensemble des communes de cette petite communauté (sauf St Bazile de la Roche) a choisi d'adhérer à Tulle Agglo. **Le 20 décembre une réunion d'information à «l'Usine» à Clergoux permettra à Michel Breuil, Président de Tulle Agglo, de présenter aux habitants les nouveaux services liés à cette adhésion.**

Les équipements actuels de Tulle Agglo offrent des services particuliers aux habitants par exemple la médiathèque intercommunale avec son service de navette permettant à chacun de réserver et d'emprunter un livre repéré dans une des bibliothèques de son territoire ou le centre aqua-récratif qui va s'ouvrir gratuitement à nos écoles.

Autre modification importante de ce nouveau regroupement intercommunal : le ramassage des ordures ménagères. Le calcul du coût va évoluer. Nous étions sous un régime de redevance unique pour tous de 132 € par habitation. Nous serons désormais sous un régime de taxe proportionnelle à l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cent trente sept foyers paieront un peu moins qu'aujourd'hui et trente et un foyers un peu plus, selon la valeur locative de leur maison. Le total de la somme prélevée sur la commune restera le même.

Le ramassage des ordures ménagères se fera tous les quinze jours, semaines paires, le mercredi à partir du 1er janvier 2017.

La déchetterie de Gros Chastang sera reprise par Tulle Agglo et l'apport d'encombrants et déchets spécifiques pourra se faire de la même façon qu'aujourd'hui.

Au premier janvier 2017, les procédures d'urbanisme vont aussi évoluer. Les permis de construire actuellement instruits par la DDT (Direction Départementale des Territoires) sous la responsabilité du Préfet, seront instruits par le service « urbanisme de Tulle Agglo » sous la responsabilité du maire.

Tulle Agglo dispose également d'un service qui vérifie la conformité des installations d'assainissement obligatoire en cas de vente ou de construction neuve, et délivre les certificats. Précédemment ce service était assuré par le CPIE de la Corrèze.

La disparition de notre ancienne communauté de communes entraînera la dissolution du syndicat intercommunal de l'école maternelle de La Roche Canillac. Auparavant la Comcom se substituait financièrement aux 7 communes pour assurer le fonctionnement de ce syndicat. Dorénavant il reviendra aux communes d'assurer elles mêmes le financement de l'école intercommunale et de recréer dans le cours de l'an prochain avec St Martin la Méanne, si nous en sommes tous d'accord, un nouveau syndicat pour assurer le fonctionnement de l'école maternelle. Tulle Agglo s'est engagée à reverser aux 6 communes qui la rejoignent la somme que l'ancienne Comcom prenait en charge pour chacune d'elles concernant l'école maternelle. Pour un territoire comme le nôtre, l'école maternelle est un maillon essentiel du cadre de vie. C'est l'atout qui permet à des jeunes couples de venir s'installer ici, en sachant que leur enfant bénéficiera dès 3 ans d'une prise en charge scolaire de qualité, où il découvrira la socialisation au contact des autres enfants, où il construira les bases essentielles à sa scolarité. Sans école maternelle, nos écoles élémentaires seraient rapidement désertées et fermées, les enfants à partir de 3 ans allant dans une autre commune y resteraient pour la suite de leur scolarité.

Pour trouver un réponse à toutes les questions que vous êtes en droit de vous poser, venez nombreux le mardi 20 décembre à la réunion d'information à «l'Usine» à Clergoux.

Du nouveau à l'école

Le TBI (Tableau Blanc Inter-actif) de la classe était en panne, pourtant c'est un outil pédagogique qui permet à l'enseignante de rendre les apprentissages plus interactifs et aux enfants de se familiariser avec l'informatique qui est désormais partout. Nous l'avons donc remplacé, avec l'aide de la Préfecture pour 750 €, du Conseil Départemental pour 450 € et d'une subvention exceptionnelle de 1000 € de Monsieur Alain Ballay, député de la Corrèze sur sa réserve parlementaire. sur un total de 3179 €.



Des livres près de chez vous

Nous avons déménagé la bibliothèque de la mairie et créé un nouvel espace dans la poste. Les livres sont rangés plus visiblement et Nadine Roubertou en gère aimablement le prêt. Les horaires d'ouverture sont ceux de la poste : tous les matins de 9 heures à 11 h 45.

La Poste a pris en charge 50% du coût de ces travaux. N'hésitez pas à venir emprunter les livres mis à disposition par la bibliothèque départementale de prêt.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie : Tél: 05 55 27 79 94
Fax: 05 55 27 87 91

courriel :
mairie-splc@orange.fr
site :

www.mairie-splc.fr

Horaire d'ouverture de la mairie :

Mardi et Vendredi : 9h-12h/14h-17h

Mercredi : 9h-12h

Samedi : 10h-12h

Permanence du maire :

les vendredis et samedis aux heures d'ouverture de la mairie

Agence postale : 05 44 40 65 03

du lundi au vendredi : 9h-11h 45

samedi : 10h-12h

Déchetterie : 06 78 62 92 09

Horaires d'hiver (à partir du 27/10)

Mardi, mercredi, vendredi : 13h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h 30

Agenda

Samedi 17 décembre à 17 h 30 Ciné-Diner
projections de courts métrages, Pot au feu.

Voeux du Conseil Municipal, samedi 7 janvier
2017 à 15h30

Prochains conseils municipaux en 2017 :
Plutôt les seconds mardi du mois à 20h30.

Etat civil

Il nous ont quittés :

Paul et Marie Antoinette Mialet, Guy Farges,
Marie Hélène Picard, Michel Kamel.

Arrivée des nouveaux habitants :

Damien Vesset et Cathy Chassagnard à

Charles Haut.

Guillaume Soufflet aux chemineaux.

Philippe Daumard au Theillot.

Thierry et Valérie Gruson dans le Bourg.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Naissance :

Léon Veysset, fils de Damien Veysset et

Cathy Chassagnard.

La serve

Le lavoir du village a été longtemps un lieu de rencontre des femmes de la commune avant que l'eau n'arrive directement dans les maisons. Délaissé au milieu d'un pré et envahi de ronces il a peu à peu disparu et tombait en ruine.

Cet espace situé au centre du bourg, deviendra un lieu de convivialité. Jean-Luc Bouyges a remonté les murs endommagés par un beau travail de maçonnerie et les cantonniers vont installer un cheminement piétonnier bordé d'arbres fruitiers. Des tables et bancs nous ont été financés par la communauté de communes Doustre et Plateau des Étangs. Cet espace pourra permettre à nos élèves de venir étudier de près la vie qui se développe dans cette petite mare et aux habitants de s'y retrouver à l'ombre des chênes.

Le projet de chaufferie bois déchiqueté

La commune est propriétaire de quatre bâtiments autour de la place de l'église dont les chaudières, très anciennes, deviennent obsolètes et menacent de tomber en panne. Avec les communes du Pays de Tulle, nous menons une réflexion depuis deux ans sur l'énergie, et nous avons répondu à un appel à projet du ministère de l'écologie sur ce sujet. Nous constatons que des camions de gaz ou de fuel arrivent sur notre territoire et que d'autres camions en partent, chargés de bois qui sera transformé ailleurs. De plus des quantités importantes de bois sont perdues lors des coupes (les branches notamment). Nous avons développé un projet de chaufferie «bois déchiqueté» qui permettra de valoriser le bois inutilisé de nos forêts. Nous avons obtenu du ministère de l'écologie le label « Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte » pour l'ensemble des communes du pays de Tulle pour des actions de valorisation du territoire par des filières vertes. Une dizaine de communes (dont St Pardoux la Croisille) se sont engagées dans une démarche d'étude en vue d'installer une chaufferie bois avec un réseau de cha-



leur permettant de chauffer les bâtiments communaux (épicerie, presbytère, salle des fêtes et mairie-école).

De plus nous nous sommes engagés à isoler ces bâtiments avec une aide importante pour ces réalisations. **Mardi 6 décembre nous avons signé une convention avec Madame la Ministre, Ségolène Royal, au ministère de l'écologie et du développement durable à Paris.**

Un réseau de chaleur et une chaufferie bois représentent de très lourds investissements, nous sommes donc amenés à étudier la création d'une SEM (Société d'Économie Mixte) dans laquelle la Caisse des Dépôts et Consignations amènerait une part importante du financement, avec nos communes, éventuellement Tulle Agglo et des investisseurs privés.

La SEM prendrait alors en charge les investissements et la production de chaleur et installerait des compteurs de chaleur dans chaque local. Nous réglerions à la SEM les calories consommées et la production de chaleur serait facturée pour chaque appartement ou local communal.

Investissement matériel

Le broyeur d'accotements qui nous permet d'entretenir les bords des routes communales et voies forestières, est tombé en panne. Comme le devis des réparations revenait aussi cher que l'achat d'un matériel neuf une fois déduit les aides départementales de 40% qui nous sont attribuées, le Conseil municipal a donc décidé de renouveler cet appareil avec un matériel neuf équivalent.

Le projet éolien

Nous avons été interpellés sur le fait de ne pas donner de nouvelles informations sur le développement du projet éolien sur la commune. Pourtant, toute nouvelle étape de ce projet, déjà décidé avant les dernières élections, a toujours été diffusé que ce soit par l'ancienne municipalité ou celle d'aujourd'hui.

A ce jour nous pouvons dire que peu de choses ont évolué depuis juillet 2015. Le permis de construire est toujours à l'instruction et en attente d'une décision préfectorale. La DDT et les services instructeurs ont demandé des précisions à l'exploitant qui les a fournies assez tardivement. Le seul élément nouveau a été l'enquête sur le défrichage au vu et au su de tout le monde par campagne de presse, affichages multiples et compte rendu du conseil municipal qui ont été publiés. Nous ne manquerons pas de vous faire part de toute nouvelle information concernant ce dossier sensible et de la suite donnée. A ce jour toute hypothèse ne serait que pure spéculation.

La cantine : bienvenue à Marion

Nathalie Rouzayrol cantinière et animatrice du péri scolaire, depuis 5 ans à St Pardoux a souhaité mettre fin à son contrat de travail à partir du 4 décembre. Depuis le 3 novembre, elle est en congé maladie, ce qui n'a pas permis de transmettre à la personne suivante les façons de procéder, les habitudes de travail, notamment les relations avec les fournisseurs ou d'apprendre à connaître nos élèves. Depuis cette date, jusqu'au lundi 28 novembre Claire Peyramaure et Claudine Adnot ont assumé à tour de rôle ces tâches,

parfois avec l'aide ponctuelle d'une personne salariée en remplacement de Nathalie. Ce sont aussi ces deux élèves qui ont transmis l'organisation du service depuis le 28 novembre à Marion Péchard embauchée pour succéder à Nathalie Rouzayrol pour faire les repas, assurer le service de cantine, ranger et entretenir les locaux puis animer les temps péri-éducatifs et enfin entretenir les locaux de la classe, la poste, la mairie, la salle des fêtes et une fois par trimestre l'église.

Les travaux école et salle des fêtes

Des travaux de mise en accessibilité seront entrepris pour équiper notre école de toilettes correctes et d'un préau dans la cour de récréation. L'ensemble de ces travaux sera réalisé sur les fonds propres de la mairie pour 20% et avec 80% d'aides publiques que nous avons obtenues de la Préfecture et du Conseil Départemental. Il n'y aura pas de recours à de nouveaux emprunts. La salle des fêtes sera un peu modifiée pour permettre d'y installer la cantine scolaire et d'y aména-

ger une pièce indépendante pour le matériel de cantine qui ne doit pas être accessible lorsque la salle est utilisée en fin de semaine par des associations ou des particuliers. Actuellement les enfants mangent dans l'appartement vacant au dessus de la classe mais il ne répond pas aux normes d'accessibilité, et nous savions que cette solution ne pouvait être que provisoire.

Les travaux terminés, nous pourrions envisager de relouer cet appartement.

Temps péri-éducatif

Cette année encore, les décors du bourg pour les fêtes de fin d'année sont réalisés par les enfants de l'école. Ils sont encadrés par plusieurs bénévoles qui ont donné beaucoup de leur temps pour les guider, qu'elles en soient remerciées.

